

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**



COMPTE RENDU DE SÉANCE

Vendredi 14 janvier 2011

Séance inaugurale de la mandature

Présentation de la loi organique et du budget

*Accueil et discours du Président de la République,
Nicolas Sarkozy*

SOMMAIRE

COMMUNICATION	5
Décès d'un ancien conseiller.....	5
Ordre national de la Légion d'Honneur.....	5
Élections à la délégation à la prospective.....	6
Informations du Bureau.....	6
PRÉSENTATION DE LA LOI ORGANIQUE	7
BUDGET DU CESE	17
ACCUEIL ET DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	29
Discours de Monsieur Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et environnemental.....	29
Discours de Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République.....	33

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à 9 heures.

M. le Président. Cette séance est marquée par la venue du Président de la République. Nous lèverons donc la séance vers dix heures trente, son arrivée étant programmée vers onze heures, jusqu'à douze heures, douze heures trente. Les membres du Bureau se retrouveront entre temps sous la statue de Léon Jouhaux et reviendront en séance pour entendre le discours du Président.

Auparavant, Pascal Rouet nous présentera la loi organique. Par ailleurs, j'ai souhaité que vous soyez tous informés de notre budget, avec ses contraintes et ses perspectives. Chaque membre doit connaître les pouvoirs mais aussi les moyens du Conseil.

COMMUNICATION

Décès d'un ancien conseiller

M. le Président. Je voulais vous faire part du décès d'un ancien conseiller, Jean-Marie Bellot, le 27 décembre 2010. Né à Poitiers le 1^{er} octobre 1951, il était adhérent à FO depuis 1973. Infirmier psychiatrique, il a travaillé longtemps en tant que cadre supérieur au centre hospitalier Raymond Laborit, à Poitiers.

Jean-Marie Bellot a milité au sein de la Fédération des services publics et de santé. Il est devenu secrétaire général de la première fédération FO en 2002, et ce jusqu'en 2008. Il a également été membre de la commission exécutive confédérale. Son combat était la défense de l'hôpital public et le service public en général. Il a été membre du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et vice-président national du comité de gestion des œuvres sociales.

Jean-Marie Bellot a été nommé au Conseil économique et social le 14 février 2000 et il est resté membre jusqu'au 28 février 2005. Il a siégé à la section des activités productives de 2000 à 2004, puis à la section des économies régionales de 2004 à 2005. Il avait deux enfants, Nathalie et Stéphane. Il était Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous présentons nos condoléances et notre soutien à sa famille.

(Les membres du Conseil observent une minute de silence)

Ordre national de la Légion d'Honneur

M. le Président. Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2011, ont été promus Officiers dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Mme Marie-Claude Tjibaou et M. Jean-François Bernardin.

Ont été nommés Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur Mme Marianne Dutoit, Mme Francine L'Hour et M. Bernard Paul.
(Applaudissements)

Élections à la délégation à la prospective

M. le Président. Au cours de sa réunion du 11 janvier, la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques a procédé à l'élection de son président et de ses vice-présidents.

Ont été élus : M. Jean-Paul Bailly, président ; Mmes Marie-Françoise Gondard-Argenti et Agnès Courtoux, vice-présidentes.

Informations du Bureau

M. le Président. Lors de la réunion du Bureau, nous avons décidé de donner la primauté au travail des sections. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité attendre l'émission de productions intellectuelles et de projets d'avis de la part des sections avant de tenir des séances plénières. En effet, faire des séances plénières pour des séances plénières, excepté la joie que l'on a de se retrouver, est une perte de temps. Le Bureau se réunira donc le 18 janvier afin d'analyser les propos du Président de la République, puis le 25 janvier toute la journée pour travailler sur les propositions d'avis émises par les sections, et établir des priorités en différenciant ce qui est essentiel, structurant pour l'évolution de la société, et ce qui l'est moins. Ainsi, nous donnerons une primauté aux sujets qui sont tout à fait déterminants, en tenant compte d'un rythme sur cinq ans mais aussi des échéances présidentielles. Il n'y aura donc pas de séance plénière le 25 et 26 janvier ni le 8 et 9 février. Nous nous excusons de ce calendrier qui, tant que la maison n'est pas mise en marche, connaît quelques perturbations.

Le site internet sera opérationnel la semaine prochaine, mais de façon transitoire puisque, pour lancer des appels d'offres, il faut six mois. La mise en place de ce site a été réalisée en interne, sans coûts extérieurs.

Je voudrais aussi remercier les services de la maison, qui ont travaillé tard cette nuit pour rendre cette salle hypostyle, occupée hier par des manifestations, conforme au dispositif programmé pour la venue du Président.

Lors d'une séance plénière, nous ferons venir un architecte des bâtiments de France pour que les nouveaux membres puissent saisir l'âme de ce palais et nous les informerons de tous les services - restaurant, poste, etc. - dont dispose ce bâtiment. Des visites de locaux pourront vous être proposées.

Je salue, enfin, le travail des sections, qui réfléchissent à des sujets de saisine. Nous en avons déjà des remontées très prometteuses. La semaine prochaine, la quasi totalité des sections doit se réunir.

PRÉSENTATION DE LA LOI ORGANIQUE

M. le Président. Pascal Rouet va à présent vous présenter la loi organique de façon à ce que nous comprenions bien, les uns et les autres, tous les pouvoirs qui sont les nôtres.

M. Rouet, directeur des services législatifs et économiques. Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les conseillers, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter une sorte de vade-mecum du membre du CESE. Cet exercice ne consiste pas seulement à vous présenter les us et coutumes d'une institution déjà ancienne de la République : en effet, la révision de la Constitution en 2008, celle de la loi organique en 2010 et votre propre volonté de réforme du découpage des sections et délégations ainsi que du règlement intérieur - sous votre impulsion décisive, Monsieur le Président - ont modifié assez substantiellement le paysage. L'exercice n'est, à l'évidence, pas aisé, tant le fonctionnement de cette assemblée est le fruit d'une alchimie bien particulière. Les conseillers de la précédente mandature perçoivent ce dont je veux parler et pourront éclairer mes propos auprès de ceux qui découvrent le Palais d'Iéna de l'intérieur.

Pour répondre au souhait du président Delevoye de permettre d'entrer de plain-pied dans vos fonctions de conseiller et de les exercer dans les meilleures conditions, j'ai préparé une animation Powerpoint, que je serai amené à commenter. Je tiens ici à remercier les administrateurs de la direction des services législatifs et économiques qui m'ont aidé à préparer cette journée et m'ont permis d'améliorer ce document, qui est désormais issu d'une réflexion collective pour mieux répondre à votre attente.

Ma présentation est articulée autour de trois points : la Constitution de 1958 et les modifications introduites par la révision de 2008 ; la loi organique de 2010 qui a réformé assez profondément cette assemblée ; la clarification de la nature des divers documents produits par le Conseil (les avis, les rapports, les études), et leur cheminement depuis leur origine jusqu'à leur publication.

Commençons par notre loi fondamentale : la Constitution de la Ve République. Son titre XI traite du Conseil économique, social et environnemental. La révision de 2008 était organisée autour de quatre axes de réforme du point de vue qui nous intéresse ici, celui de la troisième assemblée constitutionnelle.

Premièrement, un changement de dénomination puisque le Conseil économique et social est devenu Conseil économique, social et environnemental. C'est une évolution qui va dans le sens des conclusions du Grenelle de l'environnement et qui répond à une attente forte des organisations du secteur de la protection de la nature et de l'environnement. C'est aussi la formalisation explicite d'une compétence exercée tout naturellement par cette assemblée

depuis déjà longtemps, le Conseil abordant, tel M. Jourdain faisant de la prose, les questions liées à l'environnement sans que la Constitution ne le lui demande.

Sa compétence en cette matière comme dans les domaines économiques et sociaux est facultative sauf pour ce qui concerne les projets de plan ou les projets de loi de programmation. Dans ce cas, en effet, la saisine du Conseil par le gouvernement est obligatoire.

Deuxièmement, le Conseil peut désormais être saisi, non seulement par le gouvernement, mais aussi par le parlement, en l'occurrence les présidents des deux assemblées, sur tout problème de caractère économique, social ou environnemental. La formulation est suffisamment large pour couvrir un champ étendu que le Conseil devra s'efforcer d'occuper au mieux au cours de la présente mandature. En outre, le Conseil sera amené à donner son avis sur saisine facultative du gouvernement, sur les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles de finances publiques. Notre assemblée fera ainsi une incursion remarquée dans un domaine jusqu'alors apanage du parlement, même si l'examen du projet de loi de finances annuel demeure évidemment de la compétence exclusive des deux chambres législatives.

Troisièmement, le nombre maximum de membres du Conseil et de cet hémicycle est désormais inscrit dans la Constitution : il ne peut dépasser 233.

Quatrièmement, le Conseil peut être saisi par voie de pétition. C'est là une innovation qui peut inciter, bien entendu, à l'instrumentalisation, qui devra être combattue. Elle est aussi porteuse, me semble-t-il, d'un enracinement en profondeur de cette institution et d'une appropriation citoyenne des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels doit faire face notre pays. Au total, cette révision s'est traduite par une nouvelle consécration officielle du Conseil, dont les compétences ont été notablement élargies. L'enjeu consiste désormais pour notre assemblée, mais c'est aussi sa chance historique, à inciter les décideurs à résister à la tentation du court-termisme, ce que l'on pourrait appeler la dictature de l'urgence, et à mieux tenir compte des exigences du long terme et des normes éthiques qui fondent la perspective du développement durable. Il nous revient désormais collectivement de donner force et vigueur à ces dispositions issues de la volonté du législateur constitutionnel.

Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, après ce point sur la réforme constitutionnelle, je vous propose de passer au deuxième chapitre : la loi organique relative au Conseil.

La loi organique de juin 2010 visait à tirer les conséquences de la révision de la Constitution, notamment en adaptant la composition et le fonctionnement du Conseil à cette nouvelle donne. Elle consacre d'abord la vocation du Conseil à dialoguer et coopérer avec toutes les assemblées consultatives, qu'il s'agisse de celles créées auprès des collectivités territoriales comme les CESER, ou de ses homologues étrangers. Il est vrai que l'expérience française en la matière a été fondatrice partout dans le monde. Notre pays a par ailleurs tout à gagner à

développer en son sein la fonction consultative, en particulier les liens entre le Conseil de la République française et les assemblées qui existent au niveau décentralisé. Je voudrais insister sur le rôle assigné au Conseil par la loi organique à l'égard du gouvernement et du parlement. Il est invité à attirer l'attention sur les réformes qui lui paraissent nécessaires, formulation reprise à l'article 28 de notre nouveau règlement intérieur. Formulation relativement ouverte qui offre une marge de liberté au Conseil pour se saisir des dossiers les plus divers et avancer des propositions de réformes répondant aux attentes de la société. Le champ de l'économique, du social et de l'environnemental est vaste et n'écarte sans doute que peu de sujets. C'est en tout état de cause dans ce périmètre que notre assemblée aurait une légitimité à intervenir. Je note que le Conseil d'État vient de souligner cette exigence dans le cadre de sa décision concernant le redécoupage des sections.

C'est aussi le cas s'agissant de l'évaluation des politiques publiques. Le Conseil a déjà eu l'occasion de s'intéresser à cet accessoire indispensable de l'action publique, gage de son efficacité. La loi organique pose qu'il contribue à cette évaluation dès lors que les politiques concernées possèdent un caractère économique, social ou environnemental. Cela mérite sans doute que le Bureau s'interroge sur les modalités de cette contribution, notamment les liens à développer avec les organismes et institutions qui en sont chargés dans notre pays, en s'appuyant sur la délégation qui vient d'être créée.

Quelques mots concernant trois mesures qui ont permis de modifier considérablement la physionomie de cette assemblée : la limite à deux au maximum du nombre de mandats pleins consécutifs de conseiller, disposition qui doit assurer un renouvellement plus régulier des membres de cet hémicycle que par le passé ; la règle tendant à imposer une représentation proche de la parité - vous savez que vous êtes à 45 % des femmes, soit un taux deux fois plus élevé que dans les assemblées parlementaires - ; l'abaissement de la limite d'âge des conseillers de 25 à 18 ans par un décret de juillet 2010. Au total, des femmes en assez grand nombre ont donc rejoint cet hémicycle ainsi que des jeunes, encore timidement, même si la moyenne d'âge a nettement baissé par rapport à la précédente mandature. L'avenir dira si cette mutation aura eu un impact sur les sujets traités et la manière de les aborder.

Vous connaissez bien entendu les trois grands pôles de conseillers prévus par la loi organique : cent quarante acteurs de la vie économique et du dialogue social dont dix personnalités qualifiées ; ; soixante acteurs de la vie associative et de la cohésion sociale et territoriale parmi lesquels quinze personnalités qualifiées ; trente trois représentants de la protection de la nature et de l'environnement, répartis en deux catégories, à savoir dix-huit représentants des associations et fondations et quinze personnalités qualifiées.

Il faut bien mesurer ce que cela signifie : le législateur organique a souhaité structurer la composition du Conseil autour des trois dimensions du développement durable, ceci pour marquer symboliquement, mais la symbolique

est importante, le nouvel intitulé du Conseil avec une traduction concrète à travers les origines, les compétences, les centres d'intérêt de ses membres. Mais cette structuration ne saurait conduire à figer les débats entre vous, bien au contraire. Elle doit permettre de toujours combiner dans nos avis ces trois facettes indissociables du développement durable, c'est-à-dire par exemple à ne jamais oublier les volets économiques et sociaux des questions liées à l'environnement et inversement, comme le Conseil a d'ailleurs tenté de le faire dans le passé. Notre assemblée est davantage à présent en harmonie avec la société et les forces vives de la nation qu'elle représente. C'est là un point d'appui très fort pour accroître l'écho de nos travaux dans la société.

J'en viens maintenant à la substitution des personnalités associées aux membres de section. Celles-ci seront désignées par le gouvernement pour apporter leur expertise aux travaux des sections pour une durée et une mission déterminées. Un décret en Conseil d'État précisera prochainement la nature de cette mission et l'étendue de cette durée. La gestion de ces nominations risque d'être plus complexe que celle des membres de section qui se succédaient d'une année sur l'autre, mais ce peut-être une façon de renforcer la force de frappe intellectuelle du Conseil, sans perdre de vue son essence même : une assemblée représentative de la société chargée de transmettre aux décideurs les prises de position des corps intermédiaires sur l'action publique en matière économique, sociale et environnementale, et non des purs spécialistes. J'insiste sur ce point.

Je n'insiste pas sur la faculté pour les assemblées parlementaires de demander l'organisation de séances spéciales du Conseil comme le gouvernement en a la possibilité depuis l'origine de l'institution. Je n'insiste pas non plus sur le fait que des représentants du gouvernement ou du parlement aient accès à l'assemblée ou aux sections pour les affaires qui les concernent. Ce sont des conséquences directes du droit de saisine parlementaire introduit par la réforme constitutionnelle dont j'ai parlé tout à l'heure. Cependant, cela doit conduire à développer les liens avec l'Assemblée nationale et le Sénat pour que vive cette procédure, qui n'a d'autre but que d'enrichir le législateur du ressenti de la société. Notre assemblée a, de son côté, tout à gagner à la promotion de ces liens si elle souhaite que ses avis aient un impact plus fort en termes normatifs.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers, de m'arrêter un instant sur la procédure simplifiée prévue par la loi organique. Le Conseil est appelé à rendre son avis dans le délai d'un mois si le gouvernement déclare l'urgence. Le Règlement intérieur prévoit dans ce cas que l'assemblée puisse adopter ce texte sans débat, cette procédure pouvant même s'appliquer aux autosaisines. La loi organique va plus loin en prévoyant qu'à la demande du gouvernement ou du parlement, une section puisse émettre un avis en trois semaines. Celui-ci deviendra l'avis du Conseil dans les trois jours suivant sa publication sauf si vous-mêmes, Monsieur le Président, ou au moins dix conseillers, demandent un débat en séance plénière.

Mesdames, Messieurs les conseillers, c'est là une petite révolution qui a été introduite par la loi organique. Elle revient à faire de l'assemblée plénière la chambre d'appel des sections, et seulement des sections, à titre facultatif. En tout état de cause, en cas d'application de cette procédure, les sections devront réaliser en accéléré leur oeuvre de pédagogie et de maïeutique, ce qui peut s'avérer, il faut en être conscient, problématique. C'est un défi qu'elles devront relever. Mais c'est bien entendu ce qui concerne la pétition citoyenne qui retient l'attention. Il faudra que les pétitionnaires soient au moins cinq cent mille, des personnes majeures, de nationalité française ou qui résident régulièrement en France. Ce seuil n'est pas élevé, vous en conviendrez, ce qui peut permettre d'assurer un flux régulier de saisines, à condition que le Conseil les traite convenablement.

C'est le Bureau qui devra statuer sur la recevabilité de ces pétitions qui seront adressées par un mandataire unique et par écrit. L'avis du Conseil sera transmis aux autorités de saisine ainsi qu'au mandataire et publié au Journal officiel dans le délai maximal d'un an. Beaucoup de questions sont encore à traiter concernant la gestion de cette catégorie de saisines. C'est un chantier qui me paraît prioritaire si l'on veut être en mesure de faire vivre cette nouvelle disposition qui répond à un besoin très fort de participation dans la société, de démocratie délibérative ou participative.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'aborder le dernier stade de mon propos s'agissant des différents types de documents produits par le Conseil. Vous aurez l'occasion de vous familiariser avec ces textes au fur et à mesure de vos réunions et vous serez aidés dans ce sens par les administrations des sections et délégations.

Premier type de document : les études élaborées par les sections et délégations. Elles permettent de réaliser un travail exploratoire, prospectif sur des sujets encore peu défrichés, sans nécessairement déboucher sur des propositions. Elles peuvent préfigurer un projet d'avis. Après leur adoption, elles sont transmises au Bureau, qui décide de leur publication. De leur côté, les avis sont des documents plus politiques, émanant des sections qui, après un rapide constat, listent les recommandations avancées par le Conseil. Vous avez souhaité lors de votre travail sur le Règlement intérieur qu'ils intègrent explicitement les éléments faisant débat. J'insiste sur le fait qu'ils peuvent être précédés d'un rapport dressant l'état des lieux d'un sujet, mais ce n'est pas une obligation. La recherche de la réactivité et de l'efficacité mesurée notamment à travers le nombre de sujets traités annuellement plaide clairement dans ce sens. Mais nos avis peuvent aussi s'appuyer sur des documents de travail non publiés ou être complétés en annexe par des fiches techniques. Afin que ce que je viens de vous dire ait une certaine consistance, je vous propose de visualiser le circuit des différents textes élaborés par le Conseil.

Le Bureau se situe au centre de l'institution. C'est sa colonne vertébrale. Il établit un calendrier prévisionnel qui définit des priorités thématiques. Il statue sur les propositions de saisine, y compris sur la recevabilité des pétitions, etc. Selon l'article 5 du Règlement intérieur que vous venez d'adopter, il est compétent s'agissant de l'exécution et de l'organisation des travaux du Conseil et se prononce sur toutes les questions qui concernent son activité.

La section élabore des projets d'avis sur la base des saisines qui lui sont soumises par le Bureau et qui émanent du gouvernement, du parlement, des citoyens ou du Conseil lui-même. Elle peut également élaborer, comme les délégations, un projet d'étude toujours sur instruction du Bureau. Les rapporteurs peuvent prendre tous les contacts qu'ils souhaitent avec les meilleurs spécialistes des sujets traités, qu'ils soient français ou étrangers, certains d'entre eux étant auditionnés par l'ensemble des conseillers de la section ou de la délégation. Ils peuvent s'appuyer sur les administrations des sections et délégations, qui je crois pouvoir le dire, sont non seulement compétentes, mais aussi dévouées envers l'institution.

Nous allons nous arrêter sur l'organisation des séances plénières, celle-ci étant un peu particulière. C'est une organisation que vous pouvez souhaitez modifier. Je vous présente ici leur ordonnancement actuel. Ces séances sont normalement organisées selon le Règlement intérieur les deuxième et quatrième mardis et mercredis de chaque mois.

Le mardi est rythmé par l'exposé du rapporteur qui présente les principales conclusions du projet d'avis à l'ordre du jour. Viennent ensuite les explications de vote présentées par les représentants de chacun des groupes et l'intervention du ministre. Des amendements peuvent être déposés par écrit, au plus tard, une heure après le début de la séance. Le mercredi matin se réunit la section concernée par le projet d'avis pour examiner les amendements déposés. Au début de la séance de l'après-midi, le rapporteur répond aux interventions faites la veille par les groupes, éventuellement en complétant son discours par les éléments relatifs aux propos du ministre ou à la séance d'amendement du matin. Puis, le président donne lecture de la suite réservée précisément par la section à ces amendements. Les groupes du Conseil peuvent intervenir pour expliquer leur position sur le texte en débat, compte tenu des amendements acceptés ou rejetés. C'est alors qu'intervient le vote final. Nous sommes une assemblée et nos textes sont votés. Je sais, monsieur le président, que vous avez lancé le chantier du vote électronique. Jusqu'à cette modernisation, les conseillers utilisaient des bulletins de différentes couleurs : des bulletins bleus pour les pour, rouges pour les contre et blancs pour les abstentions. Un texte est considéré comme adopté si le nombre de pour l'emporte sur le nombre de contre. Je précise qu'en cas d'égalité entre les pour et les contre, le texte est considéré comme rejeté ; c'est arrivé. La séance peut se prolonger par un ou plusieurs débats d'actualité sur un sujet intéressant les conseillers, le vote d'une résolution ou la présentation des conclusions d'une étude par le rapporteur.

Tous ces documents, dès lors qu'ils sont adoptés par le Conseil, sont publiés au Journal officiel. Cette publication devra intégrer, s'agissant des études, les explications de vote des conseillers. Ces textes sont ensuite adressés aux autorités de saisine, ainsi que, le cas échéant, aux mandataires des pétitions. Une diffusion plus large est aussi organisée au sein des pouvoirs publics, mais aussi dans le pays, notamment aux personnalités rencontrées ou auditionnées. En ce qui concerne les avis, ils sont complétés par les déclarations des groupes.

Il est clair qu'à l'approche de la séance plénière, une politique de communication peut se déployer largement. Elle commence, en réalité, dès le choix du sujet et la nomination du rapporteur. Se pose ici la question récurrente de l'organisation systématique ou non du moment et de la forme de la conférence de presse qui est conçue pour donner une certaine audience à nos travaux. La réponse n'est pas évidente, mais il faudra la donner rapidement. Je sais que Christine Tendel, chargée de la communication au cabinet du président, s'en préoccupe. Il faut être conscient que cette étape ne marque pas la fin d'un avis, puisque les rapporteurs ont un rôle essentiel à jouer pour assurer le « service après vente » de nos travaux, en complément de l'action propre du président. Ils le font souvent avec efficacité, y compris plusieurs mois après l'adoption de leur avis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, j'en ai maintenant terminé avec la mission qui m'avait été confiée. J'ai essayé, avec mes collègues de la direction des services législatifs et économiques, d'être le plus clair possible. Il reste - vous l'avez noté, monsieur le président - du travail pour le Bureau, mais j'ai une dernière conviction à vous transmettre. La connaissance des textes est importante. La maîtrise de nos pratiques ne l'est pas moins. La notoriété du Conseil dépendra d'abord de la qualité de nos travaux et de notre capacité à susciter les sollicitations du gouvernement, du Parlement et des citoyens sur les problèmes qui les préoccupent et à y répondre.

L'essentiel est toutefois ailleurs et vous vous en rendrez compte au fil du temps, il se situe dans les échanges, les confrontations amicales mais franches, les débats entre égaux, que vous aurez dans les sections et délégations pour discuter des orientations des travaux et des formulations ligne à ligne et mot à mot de nos avis et études. Cela vous permettra de comprendre, si nécessaire, tout l'intérêt d'une institution comme le Conseil dans notre démocratie, qui est de favoriser la compréhension, l'écoute, le respect et la tolérance mutuelle au sein de la société entre les forces vives du pays, dans l'intérêt du bien commun, c'est-à-dire de la République et de ses valeurs. Je vous remercie.

M. le président. Pascal Rouet est prêt à répondre à vos questions, si vous voulez quelques éclaircissements. Le Bureau réfléchit aussi à l'optimisation du plaisir d'être en séance plénière, ayant pris conscience que ces séances vous paraissaient quelquefois pesantes, empruntées d'un formalisme lourd. Il faut peut-être que nous réfléchissions aux moyens de susciter le développement du débat, sans pour autant que le formalisme consomme trop de temps.

Par ailleurs, je serais demandeur - à titre personnel - de profiter des séances plénières, moment unique de croisement de compétences, de talents, de cultures, de philosophies différentes, pour qu'au sein de chaque groupe, des personnalités reconnues sur le plan national et international puissent, dans un exposé d'une demi-heure ou d'une heure, venir nous faire part d'une problématique, notamment de caractère environnemental ou sociétal. Nous avons des syndicalistes, des scientifiques, des universitaires, des hommes d'entreprise qui ont une dimension leur permettant d'enrichir notre propre culture sur un sujet d'actualité, en venant faire cet exposé qui pourrait être uniquement fermé. Cela permettrait peut-être de doper un peu nos séances plénières par un éclairage sur des problématiques importantes, comme l'indépendance énergétique ou alimentaire, sur toute une série d'enjeux appropriés par chacun des groupes et qui mériteraient d'être portés à la connaissance de tous.

Y a-t-il des questions que vous souhaiteriez poser à M. Rouet suite à son exposé ?

M. Le Bris.- Une précision : j'ai cru comprendre que lors des votes, si les pour et les contre s'expriment en nombre égal, le projet d'avis n'était pas adopté. Est-ce bien cela ?

Je le regrette personnellement, parce que nous sommes nombreux à nous inquiéter du pessimisme croissant des Français et nous pourrions peut-être ajouter une pierre à l'optimisme nécessaire que nous croyons devoir insuffler, en faisant en sorte que dans un tel cas de figure, l'avis soit réputé favorable.

M. le président.- L'on y réfléchira avec le Bureau et cela dépendra de la volonté des sections. Nous devons concilier la recherche de convergences qui permette à chacun de faire un pas au-delà de ses propres convictions, schémas de pensées et habitudes pour enrichir une solution, mais cela n'interdit pas d'avoir des avis très tranchés, car les sujets deviennent de plus en plus compliqués.

Notre rôle n'est pas de se faire plaisir mais d'être utile. Nos avis doivent être utiles pour celles et ceux qui les reçoivent : les décideurs politiques, économiques. Porter à leur connaissance nos convergences est intéressant, mais nos divergences aussi.

Je serais plutôt attaché à ce que le travail des rapporteurs ne vise pas d'abord à obtenir le maximum de voix, parce que dans ce cas on gomme beaucoup d'aspérités et que ce sont peut-être ces dernières qui sont intéressantes à discuter.

Je souhaiterais à cet égard que l'on consacre le moins de temps possible au constat ; il suffit de rassembler énormément d'informations et l'on a souvent toute une série d'éléments à disposition. Au sein de mon équipe, François Rachline, professeur à Sciences Po, a vocation, avec Pascal Rouet et l'ensemble des administrateurs, à pouvoir accélérer l'élaboration du constat. Dans le travail des sections, il est important de déterminer les pistes qu'il serait intéressant de voir explorer par les décideurs. C'est un sujet sur lequel l'équilibre des votes que vous évoquiez fait que même si l'avis est négatif, il est parfois intéressant de savoir pourquoi.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Martin. Ce document support pourrait-il être mis en ligne ?

Mme Tendel. Il sera en ligne sur l'intranet dès la semaine prochaine. Le site internet définitif sera disponible en fin d'année.

M. le Président Nous lançons un appel d'offres, et en octobre ou novembre, nous disposerons d'un site dynamique permettant des échanges entre les groupes et les sections. Nous essaierons d'avoir un outil adapté.

En l'absence d'autres questions, je remercie Pascal Rouet. Je vais maintenant demander à notre questeur, M. Le Clézio, de bien vouloir vous présenter notre budget, l'importance des défis que nous devons relever et les décisions que j'ai proposées à ce titre, enfin les règles éthiques que nous souhaitons mettre en place pour assurer la transparence de notre institution sur les plans économique, social et environnemental. Je remercie M. Le Clézio et Mme Boutaric, les questeurs, qui se sont investis avec beaucoup de détermination sur la maîtrise du budget. Nous avons pris d'ores et déjà un certain nombre de décisions, et il reste des décisions très courageuses à prendre.

BUDGET DU CESE

M. Le Clézio, questeur. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, comme les textes de loi, les questions budgétaires et financières sont une matière aride. Je tiens d'autant plus à vous remercier de vous être déplacés si nombreux en cette fin de semaine pour écouter une présentation que je vais m'efforcer de ne pas trop faire durer.

Cette présentation concerne les budgets 2010 et 2011 dans l'élaboration desquels les questeurs actuels ne sont pas pour grand-chose, puisque notre élection ne date que de quelques semaines. J'en profite pour rendre hommage à nos prédécesseurs, M. Francis Vandeweege et M. Bernard Devy, pour le travail accompli tout au long du dernier mandat. Je remercie également les services, en particulier, M. Dumaz, trésorier du Conseil, qui m'ont aidé à préparer le diaporama que je vais vous présenter. Je précise que le budget du CESE est logé au sein de la mission « Conseil et contrôle de l'Etat », au côté de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat.

La moitié du budget est consacrée aux indemnités des conseillers en exercice et retraités, un tiers à la rémunération du personnel. Concernant le premier poste, celui des conseillers, nous n'avons que peu de prise, en l'état actuel, puisque le montant de l'indemnité est fixé à un tiers de celle des parlementaires. Ce montant dépend donc de décisions que nous ne maîtrisons pas du tout. Les pensions versées aux anciens conseillers suivent des règles établies en la matière, celles-ci pouvant évoluer. Il faudra certainement qu'elles évoluent, et j'en parlerai à la fin de cette intervention.

Concernant le deuxième poste, celui du personnel, le nombre d'emplois à temps plein - dont le personnel du cabinet - est fixé depuis de nombreuses années à 162, soit 145 fonctionnaires et 17 contractuels. Les marges de manœuvre sont réduites, puisque les rémunérations évoluent pour l'essentiel selon une grille indiciaire établie et en fonction de la valeur du point Fonction Publique qui est actuellement gelé. Je précise qu'une douzaine de postes de fonctionnaires ne sont pas pourvus.

La part des dépenses de fonctionnement, représentant 16 % du budget, est relativement contrainte. Les déplacements représentent 40 % du fonctionnement, un million six cent mille correspond au montant payé à l'agence de voyage Carlson qui se trouve au sous-sol de nos locaux, dont sept cent mille euros pour les déplacements des conseillers des DOM et COM.

La logistique représente 35 %. Il s'agit des coûts d'entretien du bâtiment - seize mille mètres carrés, soit un hectare et demi -, du garage, de la téléphonie et de la reprographie. La reprographie est un poste relativement important, mais en diminution régulière du fait de la réduction du nombre de pages éditées. Nous sommes ainsi arrivés au plus bas niveau en 2010 avec trois millions huit cent mille pages éditées contre près de dix millions au début des années 2000.

Un quart du budget du fonctionnement est consacré aux autres postes, des subventions pour la restauration du personnel, pour l'Amicale des anciens membres, pour l'Association internationale des CES et institutions similaires - AICESIS -, et pour l'Association culturelle et sportive du personnel à laquelle les conseillers peuvent adhérer.

L'international comprend les dépenses liées à la coopération avec diverses institutions internationales - OIT, l'ECOSOC de l'ONU - ou avec les CES d'autres pays tels que la Russie, la Chine ou les pays d'Afrique du Nord.

Le poste des ressources humaines concerne quasi-exclusivement le coût de la formation des personnels, la formation aux métiers et la préparation aux examens et concours.

Lorsque l'on parle du fonctionnement dans une présentation budgétaire, on parle d'euros - c'est normal -, mais il va falloir également s'habituer à parler, j'y tiens beaucoup, tonnes de carbone et recyclage. Les émissions de CO₂ correspondant aux déplacements aériens et ferroviaires représentent cinq cent quarante sept tonnes contre six cent quarante six pour 2009, soit une réduction de 15 %. A noter que les émissions de CO₂ liées aux déplacements automobiles ont été estimées à un peu moins de 3 % de ce poids.

Une procédure de recyclage du papier a été mise en place depuis 2008. Pour 2010, près de neuf tonnes de papier sont concernées et nous pouvons sans doute faire encore mieux, notamment en réduisant les émissions de documents par le CESE. Par exemple, il me semble totalement inutile de continuer à envoyer des convocations par courrier postal aux diverses réunions auxquelles nous participons ici.

L'exercice 2010 est désormais quasiment bouclé. Sans surprise, du fait de la mise en place tardive de notre nouvelle assemblée, on constate que des économies ont été réalisées. Quatre cent mille euros sur les frais de déplacement, environ neuf cent mille euros sur les indemnités versées aux conseillers, puisque le mois d'octobre n'a pas été payé, sauf trois jours, ainsi qu'aux membres de section, puisque trente-six d'entre eux achevaient leur mandat, mais que les trente-six autres n'ont pas été nommés, soit une économie de quatre cent mille euros. L'économie réalisée sera affectée soit à un abondement de la caisse de retraite, soit au financement de travaux immobiliers, soit aux deux.

Concernant l'année 2011, les marges d'évolution pour plus de 85 % du budget sont très contraintes. Sur la partie globale « Rémunération, indemnités et retraite des conseillers, salaires du personnel » qui se décompose à l'identique de 2010, l'évolution est inférieure de 1 % par rapport au budget 2010. Elle sera plus importante par rapport au budget réalisé du fait des économies dégagées en 2010 dont je viens de parler, même si le retard pris concernant la nomination des personnalités associées continue de générer des économies qui ne sont pas négligeables. Au total, le budget sera en légère diminution du fait de la baisse générale imposée par le Budget et les dépenses de fonctionnement, soit une baisse de 10 % sur trois ans.

De nombreux investissements sont nécessaires et les contraintes budgétaires ont conduit à établir des priorités et à différer certains travaux. Parmi les priorités, on note l'étanchéité : il s'agit des travaux sur la terrasse Albert de Mun, qui est le nouveau bâtiment bouclant les deux ailes de l'ancien bâtiment. Nous avons un contentieux en cours avec la société qui a réalisé les travaux dans le cadre de la garantie décennale. Nous serons un jour remboursés d'une partie du coût des travaux qui sont estimés à sept cent mille euros.

La deuxième grande priorité concerne cet hémicycle, en particulier la sonorisation qui, paraît-il, risque à tout moment de lâcher, et la rénovation des tribunes, particulièrement inconfortables. En effet, la valorisation du bâtiment suppose que les manifestations susceptibles de s'y tenir se déroulent dans les conditions optimales. En retour, les investissements réalisés devraient être rapidement amortis - j'y reviendrai.

L'amélioration des éléments de chauffage correspond au remplacement des brûleurs, au traitement des condensations de fumées et à la création d'un groupe technique centralisé pour le chauffage et le traitement de l'air.

Par ailleurs, il est grandement temps - la question vient d'être abordée - de rénover et d'améliorer l'un de nos principaux vecteurs de communication vers les citoyens. Je veux parler du site internet. Nous améliorerons également l'un de nos principaux outils de communication interne, le site intranet.

D'autres investissements également importants ont été repoussés.

La réparation des bétons Perret : dans un premier temps, des mesures d'urgence ont été prises afin que les morceaux de béton ne tombent plus dans la cour intérieure ni sur la voie publique. Il convient maintenant de réparer ces bétons. Le chantier peut attendre un ou deux ans sans trouble pour le bâtiment, dans la mesure où les fers ont été protégés.

S'agissant de l'accessibilité pour les handicapés, il s'agit de traiter tous les handicaps visuels, auditifs et physiques d'ici à 2015, pour nous mettre en conformité avec la législation.

Le bâtiment actuel, construit depuis plusieurs décennies, présente une qualité thermique médiocre, que ce soit par sa façade ou la menuiserie. Actuellement, les rejets de CO₂ du bâtiment sont estimés à cent quatre-vingts tonnes par an pour l'électricité et près de six cents pour le gaz.

Compte tenu de son architecture, il est illusoire de penser qu'on puisse un jour en faire un modèle sur le plan énergétique. Cela ne signifie pas que l'on doive rester les bras croisés. Au-delà des travaux urgents que j'ai évoqués concernant le chauffage, les services du Conseil ont commencé l'étude d'un projet global visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, qui passerait par la conclusion d'un contrat de performance. À cet égard, les travaux d'étanchéité des terrasses seront l'occasion d'une amélioration de l'isolation thermique.

J'en arrive aux ressources consacrées aux investissements, d'un montant total de un million neuf cent mille euros, dont un million cent mille euros de dotations de l'État. Les économies 2011 évoquées sont celles qui doivent être réalisées sur le fonctionnement et les rémunérations dont je viens de parler, que nous avons décidé d'affecter en partie aux travaux.

Une nouvelle ressource est issue de la valorisation du bâtiment. Il s'agit d'un projet auquel tient le président, approuvé dans son principe par le bureau, qui doit se traduire par un accroissement des ressources du CESE au travers d'un fonds de concours en cours de création. Une cellule de valorisation a été créée avec le recrutement de Mme Fontani, chargée de l'étude de faisabilité, de la rédaction d'une charte de déontologie pour l'utilisation des locaux et de la recherche de partenariats et de mécénats. L'objectif fixé pour 2011 est que le montant de ces ressources nouvelles atteigne cinq cent mille euros. Une grille tarifaire a été établie sur la base des tarifs proposés par l'Agence du patrimoine immatériel de l'État.

Je voudrais faire plusieurs remarques sur ce point. Cette valorisation doit être un plus, pas un handicap. Il conviendra donc de veiller à ce que cette activité nouvelle n'entrave pas le bon fonctionnement du Conseil. Il conviendra également de mesurer son impact sur l'organisation du travail du personnel du Conseil et sur ses conditions de travail, et d'en tirer les conséquences éventuelles, y compris, si nécessaire, en termes d'effectifs.

Par ailleurs, le bâtiment accueille déjà un certain nombre de manifestations à titre gracieux ou à prix coûtant. Il est essentiel, y compris pour l'image du Conseil, que notre institution conserve sa vocation d'être le lieu de rencontre et d'échange de ce que l'on appelle les forces vives de la nation. J'ai donc souhaité, avec Rose Boutaric, que des critères soient établis pour apprécier les cas où cette tarification à prix coûtant doit être préservée.

Il ne serait pas illégitime, à l'inverse, de s'assurer que les manifestations organisées par les membres du Conseil entrent bien toujours dans le cadre que j'ai rappelé, et que certaines d'entre elles n'ont pas un caractère lucratif.

Enfin, mais c'est une évidence, il faudra être vigilant pour que cette ressource ne vienne pas en diminution des ressources budgétaires allouées par la loi de finances.

Autre grande préoccupation : la caisse de retraite. Comme on l'a vu, la moitié des dépenses du Conseil est consacrée au versement des indemnités des conseillers et au versement des pensions des anciens conseillers. Il faut cependant savoir que le montant indiqué pour les retraites - six millions quatre cent mille euros - n'est que la partie du coût prise en charge sur le budget du Conseil correspondant aux charges patronales et à la subvention d'équilibre. En y ajoutant les cotisations prélevées sur les indemnités des conseillers - la part salariale - on arrive à un total de sept millions neuf cent mille euros de recettes. Le montant des retraites à verser est, lui, de onze millions sept cent mille euros, en forte augmentation en 2011, de un million cinq cent mille euros, après le

renouvellement du Conseil, beaucoup de conseillers ayant fait valoir leur droit à la retraite.

L'équation est simple : nous avons toujours, par définition, deux cent trente-trois actifs et un nombre de retraités qui s'est considérablement accru au fil du temps, pour atteindre neuf cent dix en 2011. Le déséquilibre entre ressources et dépenses de l'année 2011 est donc estimé à trois millions huit cent mille euros. Jusqu'ici, ce déséquilibre était financé pour l'essentiel par le fonds de réserve constitué par les excédents de la caisse de retraite réalisés dans les premières années d'existence du Conseil, grâce à un même nombre d'actifs pour un faible nombre de retraités au départ, et par des apports exceptionnels de l'État à chaque renouvellement, jusqu'en 1999. Mais ce fonds n'est pas inépuisable : ses réserves sont désormais à peine supérieures à onze millions, ce qui signifie que, courant 2013, le fonds de réserve sera vide.

Inutile de vous faire un dessin. Nous avons un déficit structurellement croissant, un fonds de réserve en voie de disparition. Il n'est pas possible de continuer longtemps dans cette voie. L'État a certes l'obligation de verser les pensions, mais rien ne l'empêche de prendre des mesures unilatérales très pénalisantes pour les conseillers retraités et, surtout, pour les futurs conseillers retraités. Il nous est apparu, avec le président, qu'il valait mieux prendre les devants et faire des propositions au travers d'un partage des efforts entre l'État, le Conseil, par exemple en affectant une partie du produit tiré de la valorisation au fonds de réserve, et les conseillers. Nous avons donc demandé à notre cabinet d'actuaire, Adding, de chiffrer un certain nombre d'hypothèses et de mesurer l'impact financier de l'évolution des principales variables qui conditionnent l'équilibre du système.

Les réformes seront tout d'abord examinées en réunion de questure, entre les questeurs et le président, et feront l'objet d'une décision de questure après approbation des modifications du règlement de la caisse de retraite par le Bureau du Conseil. Pour le premier point, il s'agit de déterminer si le passage s'effectue en une fois ou de manière graduelle, comme celui du régime général depuis 2010. Pour le second point, l'augmentation à 15,7 correspondrait à un doublement des cotisations et supprimerait le fait que, pour le premier mandat, cinq années de versement sont équivalentes à dix années de cotisation. Je précise que, à ce stade, on a demandé de chiffrer des projections au cabinet d'actuaire, mais qu'évidemment aucune de ces hypothèses n'est privilégiée. Avec Rose Boutaric, ma collègue questeur, nous reviendrons vous donner toutes les précisions nécessaires sur les décisions prises dès qu'elles auront été arrêtées, sans doute au printemps.

Monsieur le président, chers collègues, j'en ai terminé et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. le Président. Merci, Monsieur Le Clézio. J'appelle votre attention sur trois ou quatre points. Premier élément, notre bilan en matière de protection de l'environnement. Ces indicateurs sont extrêmement intéressants et il me semble que nous devons continuer à faire des efforts, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement bio du restaurant.

Deuxième élément : optimiser nos recettes et maîtriser nos dépenses. S'agissant de l'optimisation de nos recettes, nous n'avons jusqu'à présent pas envisagé de chercher des recettes extérieures parce que nous n'avons pas de comptable public, et qu'il y a donc un risque à la clôture du bilan. Nous recevons les recettes de Matignon, puis nous équilibrons les dépenses, et la Cour des comptes vérifie l'adéquation entre les recettes et les dépenses. Si nous avions des recettes du fait de la location de locaux, nous serions en déséquilibre. De ce fait, la Cour des comptes pourrait éventuellement déclarer les comptes insincères.

Il y a un principe sur lequel je ne transigerai pas : étant donné que nous avons des questeurs, et donc un régime identique à celui des autres assemblées, nous n'avons pas à avoir un comptable public.

Ensuite, à l'instar de ce qui s'est fait au Conseil d'État et à la Cour des comptes, il est parfaitement possible d'encaisser des recettes extérieures si nous nous dotons d'une régie de recettes et d'un fonds de concours. C'est exactement la démarche que j'ai entreprise, avec l'accord du vice-président du Conseil d'État et du Premier ministre. Nous avons reçu de la part de Bercy une estimation de grilles tarifaires, puisque le gouvernement optimise la location des bâtiments publics pour diverses manifestations, liées au cinéma ou à des colloques. J'espère que nous obtiendrons une réponse rapidement.

Nous avons fixé comme objectif de recettes supplémentaires cinq cent mille euros par an. Il nous appartiendra d'en déterminer l'affectation, par exemple aux travaux, puisque la priorité a été donnée à la protection du bâtiment, étant entendu que des investissements peuvent également susciter des retours d'investissements. Améliorer l'hémicycle, notamment sa sonorisation, peut intéresser un certain nombre d'entreprises, de syndicats, etc. Son utilisation peut être, pour certains, gratuite et, pour d'autres, assortie d'un tarif permettant d'engendrer des ressources. Toutefois, toutes les manifestations qui s'y déroulent doivent correspondre à l'esprit du Conseil économique, social et environnemental. Nous avons bon espoir de dépasser les cinq cent mille euros en appliquant cette politique.

S'agissant de la maîtrise des dépenses, vous avez pris une première décision concernant les indemnités de déplacement. La décision la plus compliquée à prendre concerne le système des retraites. Sur ce dernier, nous avons deux vertus à nous appliquer. La première est l'exemplarité : notre système est-il juste ou pas ? De fait, il est très favorable. Nous avons donc à faire des efforts au moment où la société en fait. La seconde est la vérité des comptes. M. Le Clézio rappelait que nous consommons trois à quatre millions d'euros par an et que nous avons onze millions d'euros de réserves. Sans mesure correctrice,

dans deux ans, il nous manquera quatre millions d'euros, ce qui obligera réduire par deux les retraites.

Je vais proposer au gouvernement de répartir l'effort de la manière suivante : un tiers pour l'État, un tiers pour les ressources nouvelles et un tiers pour les conseillers. Nous allons explorer toutes les pistes. Nous n'avons pas à écarter l'une par rapport à l'autre. Cette décision doit se prendre par rapport à des objectifs et non par rapport à des conséquences, chaque décision devant être assise sur les conséquences qu'elle engendre. Ensuite, nous débattons au sein des groupes et entre nous pour savoir quelle solution paraît la plus pertinente. Quoi qu'il en soit, le souci que nous avons en permanence, avec les questeurs, est celui de la transparence.

Y-a-il des observations ?

Mme Dumas. Concernant les avantages accordés aux conseillères, j'aimerais savoir si c'est parce qu'elles sont femmes qu'elles en bénéficient ou si c'est parce qu'elles sont mères de famille. Ce n'est pas exactement la même chose. Toutes les femmes ne sont pas mères de famille et lorsqu'elles ont droit à quelque chose en tant que mères de famille, ce n'est pas un avantage, mais une contrepartie. J'aimerais avoir des précisions sur ce sujet.

M. le Président. Vous ouvrez déjà le débat ! Nous avons souhaité vous indiquer toutes les pistes sur lesquelles nous réfléchissons. On a parlé du passage de la retraite à soixante-deux ans, de l'augmentation du taux de cotisation avec un niveau de double cotisation, et, pour la retraite simple, de la diminution des retraites et de la modification des avantages accordés aux conseillères.

M. Le Clézio. Le mot « conseillère » n'est pas approprié. Ce sont des conseillères ayant des enfants qui se voient attribuer une majoration d'un an, en plus de la majoration enfant.

M. le Président. Un an par enfant, donc.

Mme Dumas. Il s'agit des conseillères qui ont des enfants. Toutes les conseillères ne sont pas mères de famille et il est temps de reconnaître que l'on a le droit d'être une femme et de ne pas avoir d'enfant.

M. le Président Et un homme aussi ! Pour notre débat, tant interne qu'externe, on ne peut accepter une réforme que si on s'en approprie les enjeux. N'hésitez-pas à poser la question aux questeurs ou à nous-mêmes : nous vous donnerons tous les éléments concernant la caisse de retraite et toutes les règles afin que vous puissiez avoir le temps d'y réfléchir.

Pour conclure, je remercie M. Le Clézio et Mme Boutaric de leurs interventions et rappelle que nous avons pris comme discipline que chaque dépense soit cosignée des questeurs avant que je signe les engagements.

Concernant les thématiques des sujets actuellement abordés par les différentes sections, celle des affaires sociales et de la santé a retenu la prévention en matière de santé, l'organisation des soins de ville, les

établissements d'hébergement et de soins pour les personnes âgées, l'autorisation de mise sur le marché des médicaments, la santé des jeunes.

La section de l'aménagement durable des territoires a envisagé le schéma national des infrastructures de transports, le rôle et la place de l'État dans le nouveau contexte institutionnel, le renouvellement urbain, le rôle de l'Agence nationale de rénovation urbaine, la territorialisation du Grenelle de l'environnement, les inégalités territoriales, le tourisme comme élément dynamique du développement durable des territoires, le devenir des façades maritimes au regard des évolutions démographiques de ces territoires et leurs conséquences, le dialogue entre les différents acteurs des territoires, l'évaluation des politiques territoriales.

En section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, ont été abordés les sujets suivants : la PAC après 2013 ; la gestion et l'usage de l'eau en agriculture ; la valorisation de la forêt ; l'agriculture et les questions énergétiques -production et consommation-, la stabilisation ou la régulation des prix alimentaires ou agricoles, l'harmonisation des conditions de production - emploi, utilisation de produits phytos, normes - en agriculture et au niveau communautaire ; l'autosuffisance alimentaire européenne et l'éducation à l'alimentation.

Dans la section de l'éducation, de la culture et de la communication, ont été abordés les sujets suivants : les objectifs de la scolarité obligatoire - quel est le socle commun - ; la mixité sociale à l'école et le défi des inégalités ; l'évaluation du système éducatif - élèves, établissements, systèmes nationaux - ; les aspects pédagogiques de la performance des systèmes éducatifs à travers la formation des enseignants ; la meilleure articulation des formations professionnelles et générale ; la réforme des universités - premier bilan- ; le système français d'enseignement supérieur - articulation universités et grandes écoles - ; les formations techniques supérieures, notamment les filières d'ingénieurs ; le rôle du diplôme et son adéquation à l'emploi ; le développement des formations en alternance ; la deuxième chance et la formation continue ; les inégalités dans l'acquisition de la culture générale ; l'accès des jeunes à la culture et leur formation ; la démocratisation culturelle et la société de l'information, la culture, la diversité culturelle et le développement durable ; la production cinématographique française, les conditions de sa pérennité ; le bilan et les perspectives du service civique ; l'engagement et sa reconnaissance, la participation des jeunes à la vie démocratique et les enjeux de l'éducation à la citoyenneté. Comme on le voit, énormément de sujets ont été abordés et il faudra donc faire des choix, déterminer des priorités.

Dans la section des activités économiques, ont été abordés : la compétitivité des entreprises, la répartition du profit, la participation des salariés au capital et la gouvernance des entreprises, le lien entre l'activité économique et la valeur travail, l'adaptation aux ruptures technologiques, l'économie de proximité et l'accès des jeunes au monde de l'entreprise, la propriété industrielle

et les questions liées aux brevets, le nouveau modèle économique et financier de la recherche, les relocalisations et le *made in France*, l'amélioration de l'image de la science, les déchets industriels dangereux face à la disparition et à l'insolvabilité des entreprises responsables, produire pour durer afin de sortir de la logique de l'obsolescence programmée des produits - c'est le débat entre la production et l'usage du produit -, la place des consommateurs, la sous-traitance, des approches plus sectorielles - sur les biotechnologies, l'automobile, la distribution et la production d'énergie notamment - et les processus de décision permettant une mise en œuvre optimale des objectifs initiaux.

Dans la section de l'environnement, ont été abordés : la lutte, l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques et les conséquences sur les populations, les modes de vie et les productions ; la place et le rôle des entreprises industrielles et agricoles dans cette perspective et la valorisation de leurs actions en faveur du développement durable ; le financement des mesures environnementales et la fiscalité environnementale - sujet d'actualité avec la filière photovoltaïque - ; la forêt ; la biodiversité ; le statut de vivant ; la gestion des eaux ; la sécurité maritime ; les suites du Grenelle de l'environnement et de la mer ; la transition énergétique ; la question des ressources naturelles ; l'éducation au développement durable ; l'environnement et ses conséquences sur la santé, la précarité et les inégalités ; la gouvernance et la prévention des risques ; la gouvernance et la réforme territoriale ; l'accompagnement des élus et le rôle de l'État ; le suivi des indicateurs du développement durable.

A la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, ont été abordés les sujets suivants : l'évaluation de l'application des dispositifs législatifs et conventionnels en matière d'égalité professionnelle et salariale ; les violences au travail subies par les femmes ; la conciliation entre maternité et travail ; l'image des femmes dans les manuels scolaires ou les médias.

Vous voyez que beaucoup de sections ont déjà commencé à s'approprier la notion d'évaluation. Il appartiendra ensuite aux différentes sections de faire la part entre ce qui paraît prioritaire et l'urgence. Nous aurons aussi à nous interroger sur les saisines gouvernementales qui vont nous arriver et à voir comment nous nous organisons par rapport à cela ; nous essaierons de nous mettre ensuite en ordre de bataille.

Ainsi, les sections vont devoir s'organiser au cours du mois de janvier et nous commencerons à tenir des séances plénières à partir de février.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Mme Geng.- Vous avez cité un certain nombre de discussions et travaux dans différentes sections. Pour ce qui est de celle du travail et de l'emploi, nous avons évoqué également certains sujets que vous n'avez pas relatés, mais qui ne tarderont pas à émerger puisqu'un compte rendu a été transmis de l'état de ces discussions.

M. le président.- Pouvez-vous nous dire sur quoi vous avez travaillé ?

Mme Geng.- Nous avons eu un certain nombre de discussions sur une saisine transmandature, mais que nous allons remettre à plus tard compte tenu du fort taux de renouvellement de la section et du fait que le rapporteur n'est plus là. Nous avons aussi discuté des questions de l'apprentissage, plus particulièrement de la formation en alternance, de la pénibilité du travail, des transitions professionnelles - un peu dans la suite des travaux que nous avons déjà menés dans cette section sur la sécurisation des parcours professionnels - ; de la question de l'évolution des rémunérations et de la compétitivité, du développement du télétravail - mais cela n'a pas forcément retenu l'attention dans l'immédiat -, de la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de celle de l'Europe sociale, qui a rencontré un certain écho dans la section. Nous avons également évoqué l'emploi des jeunes et des seniors, mais ce sujet étant dans l'agenda social et en discussion avec les partenaires sociaux, nous ne souhaitons pas, pour le moment, y jeter un regard de façon à ne pas perturber les négociations en parallèle. Ont été également abordés des sujets comme la croissance verte et l'emploi, l'anticipation des mutations économiques et la qualité des plans de sauvegarde de l'emploi, sans compter un certain nombre de travaux davantage orientés vers l'évaluation des politiques publiques - en tout cas, la réforme du service public de l'emploi semble faire un certain consensus dans la section. Voilà, Monsieur le président. Nous resserrerons ces sujets sur trois ou quatre thèmes mercredi prochain.

M. Veyrier.- Je prends la parole car je ne voudrais pas que mes collègues de la section des affaires européennes et internationales se sentent orphelins. Nous avons ainsi organisé une première réunion et centré nos discussions à la fois sur la forme et les méthodes de travail, puisque je vous rappelle que cette section cumule ce qui relevait de ce que nous appelions auparavant -et peut-être à tort- la section des relations extérieures et de la délégation pour l'Union européenne, ce qui intègre en particulier des consultations obligatoires en lien avec l'évolution et la préparation de la législation européenne.

Nous avons évoqué un certain nombre de sujets sur lesquels nous pourrions travailler, et à l'évidence, l'actualité nous amène à nous interroger sur ce que nous pourrions produire autour du G20, puisque celui-ci se tiendra sous présidence française cette année. Parmi les questions évoquées, il y a bien évidemment celle de l'architecture du système multilatéral, de l'architecture des normes, des régulations et des réglementations internationales ou européennes, avec autour de ces questions, le thème de la cohérence, de la conditionnalité sociale qui est l'une des questions importantes posées au niveau du G20. Nous devons préciser ce sur quoi nous pourrions travailler efficacement, avec le souci systématique d'apporter une plus-value qui est celle que nos différentes composantes amènent dans le débat, en évitant de redire ce qui peut avoir déjà été dit ici ou ailleurs.

En lien avec ces questions, nous avons par exemple un sujet qui pourrait être assez rapidement cerné, qui est celui de l'influence du droit français dans le monde, de la même façon que nous avons eu une discussion plus précise sur les politiques en matière de présence française dans les différentes institutions, non

seulement à la tête de certaines, puisqu'aujourd'hui deux institutions, le FMI et l'OMC, sont dirigées par des Français, mais à tous les échelons de ces différentes institutions et organisations, en y intégrant d'ailleurs le monde dit des ONG.

Autour de l'Union européenne, nombreux sont les thèmes sur lesquels nous pourrions travailler, notamment celui de la politique industrielle au niveau de l'Union européenne, question d'actualité s'inscrivant dans l'une des réponses rapides que nous avons dû donner sur la question de la stratégie Union européenne 2020. Nous avons également abordé les questions de développement, de l'efficacité des politiques de développement. Nous devons en tout cas réfléchir avec l'ensemble des sections sur la façon dont notre section peut exercer un rôle de veille et d'éclairage sur des directives en préparation ou des législations ou réglementations internationales en cours ou en projet d'élaboration, afin que telle ou telle section puisse éventuellement se saisir en amont de ces questions et les intégrer à des sujets qu'elles peuvent traiter de manière plus large.

M. Bailly.- Un mot sur la délégation à la prospective et l'évaluation des politiques publiques, pour dire que notre première réunion a été consacrée aux problèmes de positionnement, de méthode et d'articulation avec le reste des travaux du Conseil, notamment des sections. Il est trop tôt aujourd'hui pour parler sur le fond, mais le travail a commencé.

M. le président.- Je suis sensible à ce que disent MM. Bailly et Veyrier car monsieur le Président du Comité économique et social européen a répondu favorablement à mon invitation pour la venue du Président de la République, ce qui illustre notre souhait de renforcer nos liens avec l'Europe de façon à avoir, avec la délégation européenne, une connaissance précise du calendrier européen et de ce qui est en train de se mettre en place au niveau de l'Europe. Vous le savez, les Anglais sont réputés se battre pied à pied pendant l'élaboration d'une directive européenne et l'appliquer à la seconde où elle est votée, tandis que les Français, eux, sont réputés pour ne pas s'occuper de l'élaboration de la directive, mais se battre pied à pied pour ne pas l'appliquer. Il faut donc inverser cet ordre des choses et nous devons être très amont par rapport à ce qui se passe au niveau européen, tout en étant très ancrés au niveau régional.

M. Martin.- La section de l'économie et des finances s'est réunie et à travaillé sur des sujets vastes et variés, avec un large débat sur un possible rapport concernant l'état de la France, qui pour les uns peut être chronophage, mais pour d'autres nécessaire. Nous avons suivi vos conseils sur le court-termisme et nous n'avons pas voulu vous donner immédiatement la série de réflexions très riches que nous avons entamées, mais nous serons au rendez-vous dans les délais.

M. le président.- Nous sommes très impressionnés par la motivation des sections. La reconnaissance que l'on portera au Conseil économique, social et environnemental dépendra de la qualité de nos travaux et de nos productions,

qualité qui elle-même sera liée à celle des arguments et des analyses, mais aussi à l'utilité qu'en percevront ceux qui recevront les avis.

Nous avons décidé, pour des raisons de sécurité, d'arrêter la séance vers dix heures trente. Je vais vous indiquer comment les choses vont se passer ensuite. Le Président de la République sera accueilli par M. Gérard Larcher, le président du Sénat, et M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale. Il sera accompagné par quelques ministres : Mme Kosciusko-Moriset, ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, Mme Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, M. Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé, Mme Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, et M. Patrick Ollier, ministre des Relations avec le Parlement. Si les ministres arrivent un peu avant, vous aurez l'occasion de discuter avec eux.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs tous été invités, la FSU et Solidaires n'ayant été contactés qu'hier, ce dont nous nous excusons. Ont répondu favorablement MM. Olive, Voisin, Roubaud, Van Craeynest et Mme Parisot. La CFDT sera représentée, M. Chérèque étant excusé, retenu par un congrès à Strasbourg. De même, MM. Thibault et Mailly se sont excusés.

Seront également présents les présidents des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Pays de la Loire et Picardie.

Le président du Comité économique et social européen sera là : il s'agit de M. Staffan Nilson, Suédois issu du monde agricole, qui sera accompagné par le président du groupe des employeurs, le porte-parole du Président, Mme Coralia-Catano et M. Henri Mallosse. Enfin, un représentant de l'ambassade des États-Unis sera également présent.

Suspendue à 10 heures 30, la séance est reprise à 11 heures 15.

ACCUEIL ET DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Discours de Monsieur Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur le Président. Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les responsables syndicaux et professionnels, Monsieur le Président du Comité économique et social européen, Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers amis, Je vous remercie sincèrement de votre présence aujourd'hui dans cet hémicycle et je saisis cette occasion pour adresser à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux de bonheur et de réussite et d'épanouissement dans votre vie personnelle et professionnelle.

C'est une nouvelle année qui commence. Pour le Conseil économique, social, et environnemental, c'est une nouvelle mandature et un nouveau chapitre de son histoire qui s'ouvrent. Vous avez, Monsieur le Président de la République, initié une révision constitutionnelle. Vous l'avez, Monsieur le Président du Sénat et Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, votée. Vous auriez pu à cette occasion décider de supprimer le Conseil. Vous avez fait un tout autre choix en souhaitant le moderniser, prouvant ainsi votre confiance en notre Assemblée et en ses membres.

Vous avez intégré l'environnement et la jeunesse, vous avez élargi les modalités de saisine au gouvernement et au Parlement, vous avez ouvert le Conseil au droit de pétition citoyenne. Vous l'invitez à l'évaluation des politiques publiques, vous le renforcez dans son rôle pour anticiper les évolutions de la société et participer ainsi aux réformes de demain.

Monsieur le Président de la République, je souhaite - nous souhaitons -, donner à cette révision constitutionnelle sa pleine mesure. Dès mon élection, j'ai pris attache avec vous-même, avec le Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. J'ai rencontré et vais rencontrer les membres du gouvernement. J'ai associé d'emblée à ma démarche le Comité économique et social européen dont je salue le Président ici présent, et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, dont je salue également la présence.

En un mois et demi nous nous sommes mis en ordre de marche : nous avons voté l'élection de notre Bureau. Nous avons refondu l'organisation de nos sections et notre règlement intérieur en intégrant une nouvelle section éducation et culture. Nous avons également créé une délégation à la prospective et une délégation de l'Outre-mer.

Monsieur le Président de la République, nous sommes prêts ! Prêts et enthousiastes, avec un cadre de travail conforme à notre état d'esprit. Prêts et impatients.

L'utilité du CESE n'est pas évidente aux yeux de tous. Je vous parle librement et n'instruis en aucun cas le procès de quiconque. Le CESE souffre de son manque de notoriété et de crédit. Notre utilité, nous avons à la prouver. Elle passera par l'efficacité de notre fonctionnement et par la qualité de nos productions intellectuelles. Nos avis n'ont pas pour but de faire plaisir à ceux qui les signent mais d'être utiles à ceux qui les ont demandés.

Le CESE a changé parce que vous l'avez décidé. Le CESE devait changer parce que c'est la société entière, les citoyens, les institutions, le mode de production, notre environnement qui ont changé.

Nous restons un Conseil... Nous ne sommes ni un lieu de décision ni un lieu de pouvoir. Notre rôle n'est pas de plaire ou de déplaire, de peser dans un sens ou dans un autre, mais d'éclairer le décideur politique. Soit en explorant des pistes nouvelles, soit en dégagant des convergences fortes sans taire les points de désaccord ni exclure aucun débat, si difficile soit-il.

Au cours d'une récente rencontre, me fut posée la question suivante : connais-tu la différence entre un homme sage et un homme intelligent ? Un homme intelligent sait se sortir d'un problème qu'un homme sage a su éviter. La crise financière fut le fruit de décisions intelligentes, tellement intelligentes qu'on raillait ceux qui les contestaient, mais totalement dépourvues de sagesse.

Le CESE peut aider à porter les débats à la hauteur des enjeux et non des intérêts. Il peut aider à mettre en place des solutions durables quand la société exige et ne vit que de court terme. Il peut permettre la préparation des réformes pour le décideur et surtout l'appropriation des enjeux par les acteurs de la réforme et les citoyens. Il peut concilier la compétitivité économique de notre pays, le souci du pacte républicain et social de notre Nation, la préservation de notre environnement. Il peut amener le débat sur le champ des valeurs : celles du travail, du respect, de l'éthique, de la morale. Il peut le recentrer sur ce que l'on a quelquefois oublié ou négligé ces dernières années : le respect de l'homme et de sa dignité.

Monsieur le Président de la République, nous sommes mus par une seule exigence : être des combattants de l'essentiel. L'essentiel aujourd'hui c'est la démographie. Au croisement des problématiques de vieillissement et du marché de l'emploi, comment accompagner l'emploi des seniors et des jeunes ?

Comment anticiper les problématiques de la dépendance avec le recul des solidarités privées et familiales ? L'essentiel, c'est la compétitivité, qu'il est sommaire de réduire à son aspect économique car elle a aussi trait à la cohésion sociale et à l'aménagement du territoire. L'essentiel, c'est l'éducation. Force est de constater que notre système éducatif est plus prompt à exclure qu'à inclure. Nous nous demandons souvent s'il doit inculquer en priorité un savoir, une citoyenneté ou une aptitude à l'emploi, mais aujourd'hui il est en difficulté sur les trois aspects !

L'essentiel, c'est aussi la croissance qui reste un thème incontournable ne serait-ce que parce que l'emploi lui est directement lié. Mais comment lier la croissance et le progrès, la croissance et l'environnement ? L'essentiel, c'est enfin le thème incontournable du vivre ensemble. Comment intégrer les 50 millions de travailleurs immigrés dont l'Union européenne aura besoin dans les trente ans à venir à l'heure où la peur de l'autre et la difficulté à accepter les différences culturelles dominent ? Comment réaffirmer une solidarité nationale et une responsabilité individuelle à l'heure du chacun pour soi et du racisme social ?

Notre société vit un moment paradoxal. Les citoyens sont irrités, la politique est critiquée alors que les décisions politiques n'ont jamais été aussi importantes pour notre devenir. La lucidité sera nécessaire pour cerner l'essentiel et dissiper les mirages. La franchise sera nécessaire pour ne trahir ni la vérité du moment ni la difficulté du chemin. Le courage sera nécessaire pour refuser la facilité.

Prenons garde. Nos démocraties se sont construites sur des valeurs et des convictions ; elles peuvent s'effondrer sous le poids des émotions. L'émotion suscitée par les OGM et les nanotechnologies ne doit pas occulter le débat sur l'indépendance alimentaire et la recherche. L'émotion suscitée par le nucléaire ne doit pas occulter le débat sur l'indépendance énergétique. L'émotion suscitée par la crise financière ne doit pas occulter le débat sur les nouveaux modèles de croissance, sur les nouveaux gisements d'emplois, sur la répartition entre le capital et le travail, sur la juste rémunération et la répartition du profit. L'émotion suscitée par les expressions populistes ou extrémistes ne doit pas occulter le débat sur les valeurs républicaines, religieuses, nationales, tant il est vrai qu'une société sans valeur n'a pas d'avenir.

Monsieur le Président de la République, vous exercez la présidence du G8 et du G20. Vous, comme les autres dirigeants du monde, avez une lourde responsabilité. Sécuriser le monde financier est nécessaire et urgent, mais le calme boursier n'apaisera pas les tempêtes populaires si le progrès économique ne se conjugue pas avec le progrès social ou environnemental. C'est un défi redoutable pour vous, Monsieur le Président de la République, mais aussi pour chacun d'entre nous, car nous avons souvent peur de poser les bonnes questions de crainte que les réponses ne remettent en cause le confort de nos habitudes et la certitude de nos schémas de pensée.

Je conclurai en citant Elie Wiesel : « *Lorsque je rentrais de l'école, ma mère ne me demandait jamais « as-tu bien répondu, mais as-tu posé la bonne question ».* Monsieur le Président de la République, voici les questions que nous nous posons dans l'attente des questions que vous voudrez bien nous poser. Posez-nous, posons ensemble, les bonnes questions, nous ne les esquiverons pas, car nous sommes prêts à approfondir, prêts à proposer, prêts à travailler, et à imaginer notre futur.

*Discours de Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République*

M. Sarkozy, Président de la République. Monsieur le Président, cher Jean-Paul Delevoye, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous dire le plaisir que j'ai à vous retrouver, et c'est très volontiers que j'ai répondu à l'invitation de votre président. J'ai voulu m'exprimer devant vous à la fois pour vous témoigner l'attachement que je porte à votre institution, mais également parce que cette institution vient de vivre une période de très grands changements.

C'est en effet un nouveau chapitre de l'histoire de ce Conseil qui s'est ouvert avec la révision constitutionnelle, puis la loi organique, qui ont modifié en profondeur votre champ de compétences ainsi que votre organisation, l'idée étant de vous permettre de mieux répondre aux nouveaux défis de notre société. Avec l'approfondissement des droits du Parlement, l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel, la création prochaine du Défenseur des droits, la réforme de votre Conseil illustre clairement notre politique de renforcement des libertés publiques et de rénovation de notre démocratie.

Votre Conseil occupe une place à part dans nos institutions. Troisième assemblée reconnue par la Constitution, elle représente l'instance d'expression des différentes composantes de ce qu'on appelle la société civile. Je ne sais si c'est la bonne expression, n'ayant pas le sentiment, bien que chef des armées, d'appartenir à la société militaire. Et si c'est la société politique, je ne vois pas en quoi elle n'appartiendrait pas elle aussi à la société civile. Disons qu'après des siècles marqués par la suprématie de la souveraineté populaire et une hostilité aux corps intermédiaires, l'idée d'une association de cette société civile, dans sa diversité, au processus de décision politique, s'est concrétisée avec la création, dès 1925, du Conseil national économique. Pour autant, l'existence même d'une instance consultative représentant les forces vives de la nation a continué à faire l'objet d'innombrables débats tout au long de la IV^e République et jusqu'en 1958.

Après cinquante ans d'existence je me réjouis que ces débats soient désormais assez largement derrière nous. La méfiance originelle entre, d'un côté les représentants du peuple élus, et, de l'autre, les représentants des forces économiques et sociales, n'est heureusement plus de mise. Le Conseil économique, social et environnemental est à présent définitivement ancré dans notre paysage institutionnel et concrétise la conviction largement partagée que l'amélioration de la définition de l'intérêt général ne passe pas par une opposition des individus et des groupes, mais bien par la recherche constante d'une conciliation de ce qui était auparavant opposé.

C'est cela qui doit faire toute la spécificité et la richesse de votre institution, votre capacité à sortir des postures parfois de mise dans le débat politique - et Dieu sait que notre pays les adore -, votre capacité à explorer des solutions nouvelles et à réaliser une synthèse des différents points de vue de la société

pour éclairer les décideurs. Les exemples de contribution de votre Conseil sont nombreux et je n'en retiendrai qu'un : votre avis sur la modernisation du dialogue social qui a fait évoluer les positions des uns et des autres, pour nous permettre d'aboutir à la position commune d'avril 2008.

Pour autant, et si plus personne aujourd'hui ne remet en cause l'existence du CESE, les profonds changements intervenus depuis 1958 rendaient absolument indispensables une évolution de cette institution. Je m'en étais convaincu moi-même en venant vous rendre visite il y a quelques années. En même temps, c'est un fait, le Conseil économique, social et environnemental n'occupait pas toute la place qui devait être la sienne. Ce n'est faire injure à personne que de le dire et c'est tout le sens de la triple rénovation que nous vous avons proposée.

Rénovation des compétences d'abord. Le temps était venu que votre Conseil accorde une place à tous ceux qui concourent au quotidien de la protection de l'environnement et à la gestion des espaces naturels. C'est pour assurer cette représentation à tous les niveaux de décision que l'identification d'un pilier environnemental, pour reprendre l'expression du Grenelle de l'environnement, sera prochainement déclinée au sein des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Rénovation dans le fonctionnement de votre Conseil ensuite. Désormais, le Parlement, mais aussi les citoyens par voie de pétition pourront vous saisir. C'est une véritable révolution dans la logique de ce que nous avons mis en œuvre pour la saisine du Conseil constitutionnel. Vous serez davantage connus parce que le peuple pourra vous saisir, tout comme le Parlement.

Rénovation, enfin, de votre composition, afin de prendre en compte les évolutions majeures de notre société. La réforme a permis d'ouvrir le Conseil à des catégories qui étaient jusqu'à présent peu ou pas représentées : associations agissant dans le champ de l'environnement, étudiants, jeunes, représentants de l'économie solidaire, représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. Il aura fallu attendre 2009 pour que cesse un scandale, celui de la surreprésentation masculine : 80 % contre 20 % au sein de votre Conseil. Il était temps de faire entrer la parité dans cette institution censée représenter la société dans sa diversité. On gagne en crédibilité en s'imposant des règles que l'on défend par ailleurs pour les autres.

Je veux souligner que le gouvernement et le Parlement, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, ont refusé une facilité qui aurait consisté à augmenter le nombre des membres du CESE. Nombreux furent ceux qui ont recommandé de l'augmenter massivement. J'ai préféré faire des choix cohérents, étant sûr que la légitimité se dilue dans des assemblées trop nombreuses. Votre assemblée sort renforcée d'une modification de la composition à effectif constant.

Modernisé, le CESE est légitimement doté de nouvelles ambitions, notamment dans le domaine prioritaire de l'évaluation des politiques publiques. C'est un chantier, Monsieur le Président, absolument essentiel. Le Conseil doit

jouer un rôle moteur pour promouvoir et incarner ce que nous n'aimons pas faire en France : la culture de l'évaluation. J'étais très heureux de vous entendre sur ce point. En France, lorsqu'il y a un débat, on s'affronte avec une violence considérable, puis on vote. Une fois le débat terminé, plus personne n'en parle. Souvenons-nous du courage de Mme Veil au moment de la loi qui rendait à la femme la propriété de son corps. Débat immoral ? Une fois que la loi a été votée, c'est comme si le sujet était sorti de la vie politique. Ainsi de la décision de François Mitterrand sur la peine de mort. Affrontements passionnants et passionnels. La loi est votée. Qui en parle aujourd'hui et qui la remettrait en cause ? Ainsi aussi de la décision du Général de Gaulle sur la décolonisation : le débat a duré plus longtemps, les affrontements ont été violents. Qui l'a remise en cause ? Et que dire, devant le ministre des relations avec le Parlement, Patrick Ollier, des débats innombrables sur des lois qui suscitent des oppositions ? Elles sont votées et plus personne n'en parle. Il faut s'en féliciter, d'une certaine façon. Au final, entre ce que disaient les uns et les autres, quelle est la part de vérité ? Les faits permettent de trancher.

Récemment, la réforme des retraites a conduit à certains affrontements. Lisez la presse, écoutez la radio, regardez la télévision : qui parle de cette réforme votée il y a deux mois ? Je ne le dis ni pour m'en réjouir, ni pour le regretter. Je constate simplement que c'est une réalité. Nous devons intégrer dans nos cultures cette culture systématique de l'évaluation, démarche qui permettra au pays de voir qui avait raison et qui s'est trompé. Des faits, et non pas des postures !

Pour nous donc, Monsieur le Président, la priorité pour 2011 sera de consolider la sortie de crise. Trois millions de Français ont bénéficié des outils de notre politique pour l'emploi. Les résultats sont là, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté en France, depuis 2008, de près de 20 %. C'est évidemment beaucoup trop. Mais je voudrais rappeler que, au cours de la même période - la même - le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 50 % au Royaume-Uni, de 100 % aux Etats-Unis, de 121 % en Espagne. Nulle satisfaction de mon point de vue ; un chômeur, c'est un chômeur de trop. Mais mon devoir de chef de l'État, c'est de dire aux Français de regarder leur modèle économique et social, avec les yeux de la réalité, sans excès d'optimisme, mais également sans excès de pessimisme. Si les chiffres étaient inversés, si c'était en France que le chômage avait augmenté de 121 %, croyez-vous que l'on m'épargnerait la litanie du rappel de ce chiffre ? Je ne me réjouis pas de cette augmentation, mais je dis simplement que notre modèle, si souvent critiqué, a permis dans la crise de mieux résister qu'ailleurs.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'État n'a pas agi seul. La plupart des outils qui ont été mis en place pour amortir le choc de la crise - l'activité partielle, le fonds d'investissement social, le contrat de transition professionnelle - ont été, Monsieur le ministre du Travail, conjointement élaborés avec les partenaires sociaux, dont je me plais à saluer inlassablement le sens des responsabilités dans un contexte extrêmement difficile. Les partenaires

sociaux ont leurs exigences, le gouvernement a les siennes. Dans la crise, le choix du dialogue et de la responsabilité l'a toujours emporté, même quand on était en désaccord. J'ai bien noté que la sagesse est d'éviter les problèmes. Mais, à certains moments, les problèmes vont tellement vite que l'on a du mal à les éviter ! Évidemment, on peut toujours s'esquiver. Les successeurs aussi. Mais arrive un moment où on ne peut plus esquiver. C'est toute la question qui nous a occupés.

Certains, Monsieur le Président, prétendent que le dialogue social n'est plus possible après la réforme des retraites. Je ne partage pas cet avis. Je suis convaincu, au contraire, du dialogue social, nous pouvons avancer sur un certain nombre de sujets. Je me réjouis que les partenaires sociaux, très nombreux au sein de votre institution, aient annoncé leur intention d'ouvrir, cette année, un nouveau cycle de négociations. Avec Xavier Bertrand, nous avons fait de l'emploi des seniors notre priorité, car c'est une véritable révolution culturelle que notre pays doit accomplir pour stopper ce gâchis fantastique, économique, social, humain, insupportable, que représente depuis trois décennies l'éviction des salariés du marché du travail passé cinquante ans. Je me réjouis profondément d'un chiffre que je vais marteler : depuis 2007, le taux d'emploi des cinquante-cinq-cinquante-neuf ans a augmenté en France de quatre points. Nous sommes enfin revenus - il n'y a pas lieu de triompher - dans la moyenne européenne, ce qui prouve qu'il n'y avait pas de fatalité. Malgré la crise et le chômage, le taux d'emploi a augmenté pour les cinquante-cinq-cinquante-neuf ans de quatre points. Je suis convaincu que nous pouvons progresser encore.

Je n'ai jamais cru au partage du temps de travail. D'ailleurs, si cela fonctionnait, cela se saurait, et un pays au monde l'aurait expérimenté. Croire qu'enlever un emploi à un quinquagénaire, ce serait donner un emploi à un jeune, est une idée fautive. Je ne le dis en rien pour des raisons idéologiques ; je dis simplement que, pendant trois décennies, nous avons eu le plus grand nombre de jeunes au chômage et le plus petit nombre de quinquagénaires au travail. Si cette idée était juste, nous aurions dû avoir le plein emploi chez les jeunes et une activité modérée chez les quinquagénaires.

Là encore, ce n'est pas une question de gauche ou de droite, de syndicats ou de patronat, d'opposition ou de majorité, mais d'évaluation. Ce sont les faits qui tranchent. Je serai le premier à reconnaître que j'ai eu tort si les faits me donnent tort. Mais il est un moment où la spécificité française ne peut pas consister à contester les faits, ni à persévérer dans l'erreur.

Autre chantier auquel Xavier Bertrand et moi attachons une grande importance, celui de notre sécurité sociale professionnelle. Comment aider un salarié à rebondir en cas de perte d'emploi ? Je voudrais que nous mettions en place un système plus efficace en termes de retour à l'emploi. Comprenez-moi bien. Je vois chacun se mobiliser pour une meilleure indemnisation du chômage, ce que je comprends. C'est en effet une question de justice. Mais le but n'est pas que l'on souffre moins au chômage, mais de retrouver un emploi. Je ne sais pas

si je me fais comprendre, mais la vraie réponse au chômage est le retour à l'emploi, et pas l'accompagnement du chômeur pour que le chômage fasse moins mal. Le chômage est une horreur, une aliénation. Mobilisons-nous non pas sur la diminution de la douleur quand on est au chômage, mais sur la rapidité avec laquelle la société va permettre à une femme ou à un homme d'en sortir pour retrouver un emploi. Mobilisons-nous alors sur le bien-être au travail, car il n'y a pas de bien-être dans le chômage.

Je voudrais également que nous travaillions sur l'accompagnement des victimes du licenciement économique qui, de mon point de vue, devrait pouvoir bénéficier d'un dispositif unique d'accompagnement. Nous avons expérimenté le contrat de transition professionnelle. Les organisations syndicales ont mis en place un dispositif à peu près similaire. Le temps n'est-il pas venu de disposer d'un seul dispositif plutôt que deux, valable et applicable sur l'ensemble du territoire national ? Tous les jours, on parle de justice et d'égalité. On ne peut que s'en féliciter. Mais est-il juste que le dispositif de retour à l'emploi, d'accompagnement du chômeur ne soit pas le même selon que l'on soit au nord ou au sud, selon que l'on soit dans tel bassin d'emploi ou dans tel autre ? La question mérite d'être posée.

Enfin, en 2011, nous allons mettre la priorité sur l'emploi des jeunes. Sur ce point, je n'ai pas demandé à Xavier Bertrand un énième plan. Permettez-moi de vous le dire : nous n'avons pas de besoin de commissions. Il suffit de regarder ce qui marche ! Chacun fait la preuve de son efficacité, dans tous les pays au monde. Or, qu'est-ce qui marche ? L'alternance. En Allemagne, les deux tiers des seize-vingt ans ont une formation en alternance, contre un tiers en France. Voilà où se joue la différence, voilà le mal français, pour reprendre une expression qui avait fait florès. Pour moi, l'accès à l'emploi sera toujours privilégié à l'octroi d'une allocation de subsistance synonyme d'assistanat, de renoncement. Le vrai droit, c'est celui d'avoir une formation et un emploi. Le véritable objectif social, c'est celui de l'emploi et de la formation. Aussi mon souhait est-il que nous puissions avancer avec nos partenaires le plus rapidement possible.

Mais il nous faut aussi renforcer la compétitivité de notre économie en misant sur l'innovation et le développement durable. La crise n'a pas eu que des effets négatifs, ayons le courage de le reconnaître. Elle a eu beaucoup d'effets négatifs, mais c'est un fait qu'elle a remis en cause nombre de certitudes. Elle a montré qu'une régulation du capitalisme est indispensable. Elle a montré que le seul jeu des forces du marché ne pouvait apporter la stabilité. Elle a montré surtout que nos vieux pays étaient désormais soumis, comme vous l'avez dit, monsieur le Président, à une concurrence de plus en plus intense, à laquelle il faut se faire. Protester n'empêchera pas les autres d'avancer. La seule question qui se pose est de savoir si nous voulons, nous aussi, avancer, et à la même vitesse que les autres. Ne perdons pas une minute de notre énergie à dénoncer la vitesse des autres. Mobilisons toute notre énergie à augmenter la vitesse de notre économie. Dans ce monde en profonde mutation, la France ne tiendra son rang

qu'en avançant résolument, et je pèse mes mots, vers une intégration économique européenne plus poussée.

Cette intégration doit guider nos priorités. La première de ces priorités est le redressement de nos finances publiques. Nous présentons un budget en déficit depuis trente-cinq ans. Devons-nous ou faut-il redresser la situation ? La méthode employée par le gouvernement est, me semble-t-il, claire. Pour réduire notre déficit, il n'y a qu'un seul axe : la réduction de nos dépenses, avec, pour corollaire, la réduction des niches fiscales inutiles. Je prendrai toutes mes responsabilités. Je refuserai absolument la perspective d'une augmentation générale des impôts, non pour des raisons idéologiques, mais tout simplement parce qu'une telle mesure tuerait notre compétitivité. Je visitais hier les usines Airbus. Croyez-vous qu'augmenter les impôts sur l'Airbus nous permettra de vendre plus d'avions ? Alors qu'on nous presse tant, à juste raison, sur la question du pouvoir d'achat des salariés, considère-t-on qu'une bonne augmentation des impôts favorisera le pouvoir d'achat des salariés ? J'entends, bien sûr, qu'il faut faire payer les impôts par les riches. Mais, dans les faits, ce sont toujours les classes moyennes qui sont touchées, ceux qui sont trop pauvres pour être riches et trop riches pour être pauvres. Notre principal concurrent, notre principal partenaire, notre principal ami a huit points de prélèvements obligatoires de moins que nous. C'est bien la preuve qu'il n'y a qu'une seule voie : la réduction de nos déficits et, pour réduire nos déficits, la réduction de nos dépenses.

Ce matin, j'avais une réunion avec le ministre de l'Éducation nationale. J'ai vu les chiffres. Depuis le début des années 1990, on compte près de 600 000 élèves en moins dans l'Éducation nationale et 45 000 emplois en plus. Je ne conteste pas, appelant seulement à évaluer et regarder les faits.

Depuis le début des années 1990, on compte un million d'emplois publics en plus. Je n'ai pas le souvenir que la France était sous administrée à l'époque de M. Mitterrand par rapport aux autres grands pays. Et ce n'est pas une question d'idéologie. Les fonctionnaires font un travail remarquable, nous avons une administration de qualité, honnête, compétente et dévouée.

Pour moi, Monsieur le président, une administration, ce sont les trois administrations : nationale, locale, hospitalière. Mais comme nous avons un problème d'équilibre de nos dépenses et de nos recettes, naturellement, il faut s'occuper du volet recettes, trouver un niveau élevé de croissance. Là encore, permettez-moi de donner quelques chiffres. L'an dernier, à cette même époque, je présentais mes vœux en affirmant que, estimant que ces promesses ne seraient pas tenues, 2010 serait l'année de la croissance retrouvée. Tous les experts étaient sceptiques. La Commission européenne, et je parle sous le contrôle de Christine Lagarde, dans ses premières prévisions, annonçait pour la France une croissance de 0,2 % en 2010. Nous aurons bientôt les chiffres, qui laissent à penser que nous serons au dessus de 1,5. Je ne me satisfais pas de ce taux, chère Christine Lagarde, mais quelle différence avec ce qui nous était annoncé,

martelé, répété comme une vérité incontournable ! Les faits ont démenti ces prévisions.

Mais je regarde également ce qui ne va pas. Depuis la fin des années 1990, notre solde extérieur s'est dégradé. Si l'on prend les dix années 1998-2008, non pas par rapport à la Chine, mais dans la zone euro, notre part de marché dans les exportations de marchandises est passée de près de 17 % à un peu plus de 13 %. Ce sont des faits, et ils ne me font pas plaisir. Ça n'est pas le produit d'une idéologie ou d'une posture, mais en dix ans, quels que soient les efforts des entrepreneurs français, notre part dans les exportations européennes a reculé de près de 17 % à un peu plus de 13 % ! Ces faits sont incontournables ! On peut les ignorer, mais on ne peut pas les contester. Je comprends qu'on les ignore. Affirmer qu'ils sont sans importance est un choix. Mais on ne peut pas les contester car ces chiffres sont incontestables. Je n'ai pas été élu pour identifier les problèmes et les laisser à l'avenir, mais pour les résoudre.

Cette perte de compétitivité est liée à deux événements : d'une part, pas assez d'investissements et d'innovations ; d'autre part, l'impact des trente-cinq heures. Je comprends parfaitement que l'on soit pour les trente-cinq heures. Je connais l'argument sur la réduction historique du temps de travail, mais je pose la question : nous avons du recul, nous avons les chiffres, quelle conclusion devons-nous en tirer ? Sur le plan économique, est-ce que ce fut bien pour la compétitivité de l'économie française, pour la croissance, pour les créations d'emploi ? Qui peut répondre par l'affirmative ? Est-ce que ce fut bien pour le pouvoir d'achat, le salaire ? Qui peut répondre oui ? Il faut examiner ces problèmes.

Je ne suis pas un obsédé du travail. J'aime les vacances, la détente - même si je suis passionné par mon travail, un peu particulier, il faut bien le dire ! Mais j'aimerais tellement que l'on comprenne qu'au-delà de nos postures, le destin de millions de gens dépend de nous. Cela va bien au-delà des positions que l'on a pu prendre, d'ailleurs pour des raisons de bonne foi, au début des années 2000, car nous sommes au début du XXI^e siècle, nous sommes sortis du siècle précédent ! Nouveau monde, nouvelles idées. Je pense qu'entre femmes et hommes de bonne volonté, on doit pouvoir faire avancer les choses. Il y a dix ans, tout était focalisé sur la réduction du temps de travail. Ne croyez-vous pas que l'on gagnerait beaucoup - et vous pouvez nous y aider - en focalisant l'essentiel sur la qualité de vie au travail ? Ne pensez-vous pas que c'est le chantier de demain ? Moi, si. Il consiste à raisonner non pas en quantité de travail - qu'il faudrait forcément réduire -, mais en qualité de vie au travail, ce qui est beaucoup plus important. Permettez-moi de vous le dire : trente-cinq heures dans un travail où l'on n'a aucune qualité de vie, c'est bien pire que travailler plus avec une qualité de vie supérieure.

Au fond, la société française ne s'est-elle pas trompée en ne voulant définir son rapport au travail qu'en termes de quantité et en oubliant de définir son rapport au travail en termes de qualité ? Voilà, Monsieur le Ministre, un sujet de

réflexion profond et d'action pour nous. Cela permettrait de surmonter bien des différences, bien des postures et de poser le vrai sujet, celui de la qualité de vie au travail. C'est un sujet extrêmement important qui, je le dis aux uns comme aux autres, ne m'appartient pas en propre. Ce sujet nous appartient à tous.

Sans être trop long - mais ces sujets sont passionnants, vous l'avez compris, et ils me passionnent - je voudrais dire que j'attends du Conseil qu'il m'aide à convaincre les Français de donner et d'assurer une priorité claire à l'industrie. Je ne suis pas nostalgique ! J'aime visiter les laboratoires de nanotechnologies et je vois ce que les services peuvent apporter. Mais j'aimerais tellement convaincre que, sans base industrielle, il n'y a pas de service aux entreprises. L'industrie est à la base de tout. Aider l'industrie, c'est aider l'économie tout entière.

C'est la raison pour laquelle nous avons supprimé la taxe professionnelle, nous avons créé le crédit d'impôt recherche, nous avons créé un fonds souverain français et nous avons dopé les capitaux propres. La politique de reconquête de notre base industrielle est essentielle. Quand il y a eu la crise, j'ai absolument voulu un plan de soutien à l'automobile. Pourquoi ? Parce que l'automobile représente 10 % de la population active française, deux millions cent mille salariés. Je ne peux pas me satisfaire que tel ou quel constructeur, avec des fonds publics ou dont le capital est en partie public, n'ait comme seule stratégie que la délocalisation, encore qu'il me faille être précis. La délocalisation pour gagner des parts de marché est profondément légitime, mais la délocalisation pour le dumping social pour faire fabriquer des voitures qu'ensuite, à grands frais environnementaux, on ramènera en France, est illégitime. Je me battrais sur cette ligne. En soi, les délocalisations ne sont pas une mauvaise chose ; si on veut vendre des voitures en Inde, il va falloir apprendre à produire en Inde. Mais les voitures que l'on vend en France et dans les pays limitrophes doivent pouvoir être fabriquées également en France.

Un chiffre. À l'époque où la taxe professionnelle existait, elle pesait deux cent cinquante euros par voiture produite en France ! Fallait-il continuer ? Quand on construisait en France, on était pénalisé. Ca n'est pas ce que je souhaite pour le gouvernement de la France. Les défis du développement durable sont devant nous. Aidez-nous à nous en saisir, aidez-nous à progresser vers une meilleure compréhension collective, vers la recherche et une véritable croissance durable.

Je n'ai en rien renoncé aux ambitions du Grenelle de l'environnement, pour une raison simple : pour moi, le Grenelle de l'environnement a toujours correspondu à une conviction profonde et non à une opportunité. Nous allons développer les transports durables, mais nous voulons les développer sans pénaliser la route. Nous voulons les développer en investissant massivement dans les infrastructures. Cette année, quatre chantiers TGV sont ouverts. Cela faisait vingt ans qu'il n'y avait qu'un chantier TGV ouvert. Par ailleurs, cette année, pour la première fois, il y aura des investissements dans les canaux. Tout le monde vantait le transport fluvial, mais pas un centime n'y était investi.

On ne saurait oublier non plus la question des futurs véhicules électriques et hybrides, ne voulant cependant pas abuser de votre patience. En matière de biodiversité, je vous demande de vous engager. Jamais les mesures de protection de la biodiversité n'ont connu l'ampleur qu'elles connaissent aujourd'hui. Je souhaite que, dans les prochains jours, vous soyez saisis par le gouvernement d'une mission d'analyse et de réflexion sur les multiples décisions prises lors du récent sommet de Nagoya. Au-delà de la création d'un organisme équivalent au GIEC, mais dédié à la biodiversité, pour laquelle la France s'est constamment battue ces dernières années, l'accord de Nagoya trace les perspectives majeures. J'entends fermement que la France demeure aux avant-postes du combat pour la préservation de la biodiversité. Ce n'est pas une mode, ni un tic, un truc, un toc, mais une conviction. Les négociations internationales qui, d'ailleurs, ont été excellemment menées par Nathalie Kosciusko-Morizet, nous donnent une opportunité formidable. Que votre Conseil s'en saisisse et que la France montre l'exemple !

Enfin, dernière question, et je parle sous le contrôle de Roselyne Bachelot, la réforme de la dépendance. Le vieillissement de la population et les souffrances du grand âge sont un sujet de préoccupation pour toutes les familles françaises, sans aucune exception. Bien souvent, j'entends dire que le débat politique se concentre sur des sujets qui n'intéressent personne, alors qu'on ne se saisirait pas des sujets quotidiens. Voilà l'occasion et nous verrons si médias, observateurs, commentateurs saisiront la perche tendue par le gouvernement.

Qui a-t-il comme sujet plus préoccupant que celui, dans une société où les femmes travaillent, où la taille des logements s'est réduite du fait de la cherté, où la vie est plus longue, l'angoisse que l'on éprouve pour ses parents quand, ayant le bonheur de les avoir en vie, ils gardent leur dignité mais ne sont plus en état d'assurer leur autonomie ? Lequel, parmi vous, confronté à cette situation pourrait affirmer qu'il accueillerait ses parents chez lui ? Avez-vous la place ? Aurez-vous quelqu'un pour s'en occuper ? Vingt pour cent des familles qui ont un membre de leur famille dépendant ont les moyens de payer une maison de retraite. Là encore, que fait-on ? Faut-il attendre ? Ne pas bouger ? Ou faut-il prendre le sujet à bras le corps, trouver des recettes, une organisation qui permettra de faire face à ce gigantesque défi ? Les conseillers n'ont pas manqué de me dire de différer, observant que je voulais m'attaquer à la dépendance, comme si la retraite ne m'avait pas suffi.

Ceux qui me disent cela n'ont pas compris l'état d'esprit qui est le mien. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir voulu la réforme des retraites car l'on ne s'excuse pas de faire son devoir et d'assumer ses responsabilités. J'aurais beaucoup d'excuses à présenter, si à la fin de mon mandat, je n'avais pas en conscience apporté de solutions à des problèmes que tout le monde connaît, dont les chiffres sont inscrits et sur lesquels il n'y a aucune chance que les choses changent.

Bien sûr, la tâche est difficile, mais à mes yeux, elle est moins complexe que de laisser se ruiner l'assurance maladie en refusant de voir que la dépendance et la maladie, ce n'est pas tout à fait la même chose et qu'il faut prévoir une organisation pour faire face à la dépendance. Même si bien sûr, Roselyne Bachelot, la définition de ce qu'est la maladie et la dépendance reste à poser, je le sais parfaitement. Raison de plus pour s'en occuper ! Les financements des services des maisons de retraite qui augmentent, tout comme les financements au service du personnel dont nous avons besoin pour les personnes âgées qui voudront rester à domicile. La question est clairement posée, nous ne pouvons pas l'éviter. Il y aura plusieurs écoles. Et alors ? C'est la démocratie. Il doit y avoir une seule conviction : nous devons apporter des réponses à ce défi absolument gigantesque.

Je souhaite que votre Conseil apporte sa contribution à ce grand chantier. J'en fais la proposition à votre président : le Premier ministre saisira officiellement votre institution dans les prochains jours. L'avis de votre Conseil, nourri des contributions de ses différentes sections, éclairera nos travaux et aidera à identifier les solutions.

J'ai demandé au gouvernement et à Roseline Bachelot de me remettre des propositions d'ici l'été 2011 pour que nous puissions prendre les premières décisions à l'automne 2011. Vous voyez que le travail ne manquera pas pour le Conseil !

Mesdames et messieurs, je vais terminer. Bien sûr, monsieur le Président, vous avez eu raison, nombreux étaient ceux qui voulaient profiter de la réforme constitutionnelle pour supprimer le Conseil économique. Je ne suis pas persuadé qu'en l'état de la situation, cela aurait provoqué une vague de protestation insurmontable ! Mais, je crois en votre utilité. Je crois à l'utilité de lieux où des gens différents acceptent de se parler librement, et de tels lieux, il n'y en a pas tant que cela. Je crois à l'utilité du lieu où même si vous avez été désigné par vos organisations, la dynamique du dialogue vous permettra d'acquérir des marges de manœuvre par rapport à ladite organisation non pas pour la trahir bien sûr, mais pour aller plus loin, car les Français doivent absolument apprendre à mieux se parler, à mieux s'écouter et à mieux se comprendre. Cela ne veut pas dire que le dialogue est une fin en soi. Le dialogue n'est qu'un moyen. Bien souvent j'entends tel ou tel intervenant dire : « Quelle est la solution ? Dialoguer ? » Ce n'est pas la solution, mais le moyen. Ce n'est pas le point d'arrivée, mais c'est le chemin. Au bout du dialogue, il doit y avoir la prise de décision, faute de quoi on décrédibilise le dialogue. Le dialogue ne doit pas être compris comme une façon de repousser la décision, mais comme de l'améliorer. On ne doit pas opposer dialogue et décision.

Si, pour en terminer sur l'affaire des retraites, j'ai pris à un moment la décision et mis fin au dialogue, c'est parce que les positions étaient si différentes qu'il n'y avait aucune possibilité de les rapprocher et qu'il fallait décider. Contrairement à ce que j'entends bien souvent, la prise de décision renforce le

dialogue car elle le crédibilise. L'absence de décision, elle, détruit le dialogue car elle le décrédibilise.

« *Quand on identifie un problème, on crée une commission* » disait-on sous la IV^e République. C'est très grave, car si le travail en commission, si le travail de dialogue ne fonctionne plus, alors c'est la violence et l'effondrement. J'espère que vous l'avez compris. Venir m'exprimer devant vous était un moment important. Monsieur le Président, vous voici à la tête d'une institution qui va jouer un très grand rôle. Nous vous avons donné de grandes compétences, de grands pouvoirs et votre agenda est d'ores et déjà chargé. Ma façon de vous présenter mes vœux est de vous souhaiter beaucoup de travail pour 2011.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à douze heures quinze.